

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2012**

**Séance du 29 mars 2012**

CG12/3<sup>ème</sup>/I-04

*L'an deux mil douze, le 29 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

**TAXE D'AMENAGEMENT**

—  
Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré.

**LE CONSEIL GENERAL**

- Décide de maintenir pour 2013, le taux de la taxe d'aménagement tel que voté pour 2012, soit **2,2%**.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,